



Conditions Générales de Vente

Article 1 – Objet. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions de fourniture des prestations d'information ou de formation commandées par le Client à CARE INNOV.

Sauf dérogation expresse et écrite émanant de CARE INNOV elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat. Elles s'appliquent sauf disposition contraire figurant dans les conditions particulières conclues par les parties.

CARE INNOV peut à tout moment modifier les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier. Le client est seul responsable du choix du programme de la formation à laquelle il s'inscrit afin de déterminer si son programme est conforme à ses attentes.

Article 2 - Droits de propriété. Les supports de ces réunions d'information ou de formation mis à la disposition par CARE INNOV à l'occasion de ses prestations sont et restent la propriété exclusive de CARE INNOV, et sont notamment protégés au titre du Code de propriété intellectuelle. Le Client s'engage à ne pas porter atteinte à ces droits de propriété. CARE INNOV se réserve le droit exclusif de dispenser des séances d'informations ou de formation sur toutes ses offres. Les contenus et supports des thèmes d'information ou de formation utilisés par CARE INNOV ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation, dénaturation, diffusion par le client sans autorisation expresse et écrite de CARE INNOV. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des séances d'informations ou de formation pour former d'autres personnes que son propre personnel. A défaut, le client engage sa responsabilité.

Article 3 - Secret professionnel. Chaque Partie s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les programmes, savoir-faire, méthodes, données, informations et documents de l'autre Partie, auxquels elle aurait eu accès à l'occasion de l'exécution des présentes. Cet engagement demeure en vigueur pour la durée d'exécution des prestations et les 3 ans qui suivent leur achèvement pour quelque cause que ce soit.

Article 4 - Sous-traitance – Personnel. CARE INNOV se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de ses prestations, objet des présentes, sans que ceci ne le dégage, de quelque manière que ce soit, des responsabilités qu'il assume au titre de l'exécution de ses obligations contractuelles. CARE INNOV fera le nécessaire pour que le personnel affecté à l'exécution de prestations, lorsqu'il se trouvera dans les locaux du Client, se conforme aux dispositions applicables aux entreprises extérieures dans lesdits locaux et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité. Le Client de son côté en fera de même lorsque son personnel se trouvera dans les locaux de CARE INNOV ou en tout autre lieu.

Article 5 - Conditions financières. Tous les prix s'entendent hors taxes, hors frais de déplacement et de séjour, hors documentation standard et fournitures diverses non spécifiées aux présentes. Les prix sont majorés du taux de TVA en vigueur. Le prix inclut la fourniture des supports au format papier à raison d'un exemplaire par participant, et la location de la salle.

Le prix s'entend par journée d'animation pour des groupes dont le nombre minimum et maximum est indiqué sur le programme. La préparation avec le Client de formations personnalisées fera l'objet d'une facturation particulière sur la base d'un tarif journée d'un montant indiqué sur devis.

5.1 – Inscriptions. Le Client adressera, au plus tard 30 jours avant la séance d'information ou de formation choisie le devis signé. Le devis signé valant confirmation définitive. Le Client devra le cas échéant transmettre tous documents nécessaires à la participation de son personnel. Les jours et lieux des sessions seront communiqués par _____ par courriel.

5.2 – Facturation. La facturation des prestations est effectuée à l'issue de chaque session réalisée, CARE INNOV se réserve la faculté de demander au participant un acompte de 30%.

Le paiement s'effectue par virement à trente jours fin de mois à compter de l'émission de la facture sauf accord particulier.

5.3 – Annulation / Report. Toute annulation ou demande de report de la prestation à la demande du client doit être signalée à CARE INNOV. Le client doit informer CARE INNOV par téléphone et confirmer sa

CARE INNOV

6 rue Tronson du Coudray - 75008 Paris - France

www.care-innov.com

Siret : 900 751 058 00018 - FR 269 00751 058

V042024



demande par courriel. En cas de non-respect des conditions d'annulation ou de report, CARE INNOV se réserve le droit de facturer intégralement le prix de sa prestation .

- En cas d'annulation par le Client, au moins 45 jours avant la date prévue pour la séance d'information ou de formation, l'inscription sera reportée à une date ultérieure, si cela est possible pour les deux parties. Si impossible, remboursement à 50%.

- En cas d'annulation par le Client, à moins de 30 jours avant la date prévue pour la séance d'information ou de formation, une facturation sera émise de 50% en cas de force majeure, et 100% dans tous les autres cas du coût total de la séance d'information ou de formation, à titre d'indemnité pour couvrir les frais engagés.

Les remplacements de participants sont admis, sous réserve de l'accord exprès de CARE INNOV et de la transmission des noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard 15 jours avant la formation. Un nouveau document contractuel devra être signé avec le(s) remplaçant(s) et remis au plus tard le jour de la séance d'information ou de formation.

CARE INNOV s'autorise à annuler ou reporter une séance d'information ou de formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant, ou en cas de force majeure 45 jours avant la date indiquée de session. En plus des cas habituels, sont considérés comme force majeure : les décisions ou acte des autorités publiques la grève des transports, la maladie du formateur, les pannes des télécommunications, les intempéries sévères

...

5.4 – Intérêts de retard. En de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées. Elles seront égales au dernier taux d'intérêt appliqué par la BCE majoré de 10%, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera aussi appliquée.

Article 6 - Loi informatique et libertés. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client qui communique des informations (notamment identité, coordonnées, fonction) indispensables à la prestation de formation, accepte par l'apposition de sa signature sur le contrat qu'elles fassent l'objet d'un traitement automatisé. Le responsable du traitement est CARE INNOV; la finalité poursuivie par le traitement des données porte sur le suivi de la prestation de formation et/ou de fichiers clients, toute action de prospection, et enquête de satisfaction. Les destinataires de ces données sont selon les cas, les organismes de financement, les services internes de CARE INNOV, les organismes de recouvrement. Selon le type de traitement, la personne sera informée du caractère obligatoire ou facultatif des réponses et des conséquences éventuelles à son égard d'un défaut de réponse. Le client dispose d'un droit d'accès, de suppression, de rectification aux données personnelles le concernant, de donner des instructions au sort de ses données à son décès et de son droit à introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr). Ces données seront conservées le temps de la prescription légale de manière sécurisée et CARE INNOV ne communiquera en aucune façon ces coordonnées, sauf aux destinataires mentionnés ci-dessus. Pour exercer ses droits sur ses données, le client écrira à CARE INNOV à (mariejose.pinaud@care-innov.com) lui indiquant ses noms, prénoms, adresses et de préférence avec son numéro client.

Article 7 - Attribution de compétence. Les difficultés relatives à la validité, l'exécution ou à l'interprétation des présentes relèveront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris, quels que soient les lieux d'exécution des présentes, le domicile du défendeur, même dans le cas d'un appel en garantie, d'une pluralité de défendeurs ou d'une procédure de référé ou sur requête.

Cette clause attributive de compétence ne s'applique pas en cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales sont applicables.

CARE INNOV

6 rue Tronson du Coudray - 75008 Paris - France

www.care-innov.com

Siret : 900 751 058 00018 - FR 269 00751 058

V 042024